



# Déclarations et Discours

---

N<sup>o</sup> 78/4

## **BELGRADE: JALON IMPORTANT DE L'ITINÉRAIRE TRACÉ À HELSINKI**

Notes pour la déclaration de clôture du Canada prononcée par M. Norman Cafik, ministre d'État au multiculturalisme et représentant spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Belgrade, 9 mars 1978

Lorsque nous avons commencé nos travaux en octobre dernier, deux grands points, logiquement reliés, figuraient à l'ordre du jour. Il s'agissait d'abord de procéder à une révision soigneuse et objective de l'application actuelle de l'Acte final. Il fallait ensuite étudier de nouvelles propositions destinées non pas à récrire l'Acte final, mais à approfondir notre engagement collectif en faveur de ses objectifs et à améliorer nos réalisations. Mission accomplie dans le premier cas: nous avons effectué une révision honnête et franche des multiples dimensions de sa mise en oeuvre. Même si un dialogue véritable ne s'est jamais établi entre nous, nos délibérations ont du moins fait ressortir clairement tout le travail qui reste à accomplir. La chose est d'autant plus déplorable que nous n'avons pas su voir, semble-t-il, les conséquences néfastes que peut avoir l'application incomplète de l'Acte final sur les réalisations et les espoirs futurs. La minceur du document avec lequel nous clôturons notre réunion en témoigne. Mon gouvernement est déçu de constater qu'il ne reflète pas les préoccupations profondes et essentielles des États participants étant donné qu'il nous a été impossible de nous entendre sur la nécessité de déployer des efforts plus positifs et plus constructifs pour placer l'Acte final au coeur de nos relations.

Il est regrettable que nous n'ayons même pas pu nous entendre sur un compte rendu de nos activités. L'opinion publique de nos pays a le droit de s'attendre à une évaluation collective de la mise en oeuvre de l'Acte final et de connaître les moyens par lesquels nous entendons, à l'avenir, remplir nos engagements. Hélas, elle n'obtiendra pas satisfaction, elle devra se contenter d'un exposé des plus petits dénominateurs communs. Nous comptions bien que deux ans et demi de travail nous auraient permis d'entrer dans le vif des dispositions de l'Acte final. Comme vont les choses, chacun de nous devra expliquer lui-même ce qui s'est produit ici, explication qui variera certainement selon la conception particulière que l'on a des travaux de Belgrade.

Le Canada n'a jamais feint d'ignorer les obstacles qui obstruent la voie de l'application pleine et entière de l'Acte final. Même si à peine deux ans et demi se sont écoulés, nos travaux ont confirmé par trop clairement que nous sommes bien loin d'avoir haussé la sécurité et d'avoir favorisé la coopération en Europe comme nous aurions pu le faire. Mais nous avons aussi découvert que tous les États participants tiennent profondément à réaliser des progrès dans les domaines de l'Acte final qui leur tiennent à coeur ou qui présentent des avantages généraux pour l'ensemble des intéressés. Ce désir commun d'accomplir des réalisations concrètes n'a rien perdu de son ardeur depuis Helsinki. A en juger par le nombre de propositions déposées, nombreux sont ceux qui partagent cet intérêt sans doute redoublé par les espoirs que l'Acte final a

---